



## nationalité française est va retirer par préfecture

Par **BLIN cecile**, le 17/11/2011 à 17:21

Je suis obtenir a nationalité française (naturalisation) en mois de mars, je suis Pacs avec mon copain 3 ans, actuellement il demande la séparation.

Je voudrais savoir est ce que après la séparation ma carte identité va retirer par la préfecture ?

Par **Domil**, le 17/11/2011 à 20:01

non, car le PACS ne donnant aucun droit à la nationalité française, le décret de naturalisation ne dépend pas du PACS